



# Cahier 04 - La société civile veille

## Faire apparaître les présences humaines

La société civile est faite de personnes physiques : proches, voisins, amis, bénévoles, citoyens, membres d'associations, personnes qui voient, qui savent, qui s'inquiètent, qui peuvent appeler, relier ou rester présentes.

Elle ne remplace pas les institutions. Elle porte autre chose : une capacité de vigilance humaine. Elle peut percevoir qu'une personne est oubliée, qu'un proche s'épuise, qu'un cercle se défait, qu'une situation devient dangereuse ou silencieuse.

Le Code de la Solidarité donne à cette vigilance une place claire. La société civile veille à l'existence du cercle de personnes de confiance. Elle contribue à le faire apparaître, à le maintenir, à le relancer et à le renouveler lorsque cela devient nécessaire.

Cette veille doit rester respectueuse de la personne, de sa volonté, de son intimité et de sa vie privée. Elle ne consiste pas à surveiller la personne. Elle consiste à veiller à ce que la solidarité autour d'elle ne disparaisse pas.

Les personnes qui s'engagent dans cette veille doivent être reconnues et soutenues. Certaines auront besoin d'information, de formation, de médiation, de relais ou de protection. Certaines charges pourront aussi devoir être reconnues concrètement.

La solidarité citoyenne est donc une première force : elle garde ouverte la question humaine. Elle empêche que la personne vulnérable soit réduite à un dossier ou à un service.

Document associé : Code de la Solidarité - Livre fascicule, essai prototype 2024 : [http://www.dedici.org/wp-content/uploads/2024/10/Livre-fascicule-Code-de-la-Solidarite-\\_3.pdf](http://www.dedici.org/wp-content/uploads/2024/10/Livre-fascicule-Code-de-la-Solidarite-_3.pdf)

Ce cahier appartient à la collection Code de la Solidarité des Cahiers de Dediçi.